



AVIS PUBLIC

Entrée en vigueur du Code d'éthique et de déontologie des élus municipaux

AVIS PUBLIC est donné de ce qui suit :

Lors d'une séance ordinaire tenue le 8 décembre 2025, le conseil de la Ville de Macamic a adopté le règlement :

Numéro 25-374 : ABROGEANT ET REMPLAÇANT LE RÈGLEMENT NO 22-317 – CODE D'ÉTHIQUE ET DE DÉONTOLOGIE DES ÉLUS MUNICIPAUX DE LA VILLE DE MACAMIC

L'objet de ce règlement est d'énoncer les principales valeurs de la municipalité en matière d'éthique ainsi que les règles déontologiques devant guider les membres du conseil.

Le Code d'éthique et de déontologie des élus municipaux est disponible au bureau de la municipalité situé au 70, Rue principale à Macamic aux heures ordinaires d'affaires ou sur le site WEB de la Ville de Macamic pour les personnes qui désirent le consulter.

Ce règlement entre en vigueur à la date de la publication du présent avis.

DONNÉ à Macamic, ce 9 décembre 2025.

Joëlle Rancourt
Greffière-trésorière adjointe